

# PARCOURS DE FORMATION

Directeur de l'École Doctorale TESC : François BON

☎ 05 61 50 35 08 - [bon@univ-tlse2.fr](mailto:bon@univ-tlse2.fr)

Directeur Adjoint : François GODICHEAU

☎ 05 61 50 35 08 - [francois.godicheau@univ-tlse2.fr](mailto:francois.godicheau@univ-tlse2.fr)

Site Internet ◀ <http://tesc@univ-tlse2.fr>

Resp. Division des Etudes Doctorales : Katia DAGO

☎ 05 61 50 35 13 - [responsable.ded@univ-tlse2.fr](mailto:responsable.ded@univ-tlse2.fr)

Gestion des formations : Myriam GUIRAUD

☎ 05 61 50 36 82 - [guiraud@univ-tlse2.fr](mailto:guiraud@univ-tlse2.fr)

Vous venez de vous inscrire en Doctorat,  
et vous relevez de l'École doctorale TESC.

Vous devez, parallèlement à votre travail de recherche,  
**suivre des formations, organisées en parcours.**

La finalité de cet encadrement est fondamentalement liée  
à la qualité scientifique du doctorat et à sa valorisation.

Le **parcours** de formation est **obligatoire**  
dans le cadre de la réalisation d'un doctorat depuis 1998.

Annexé à votre diplôme de docteur,  
il rend compte de vos activités pendant la thèse.  
Il est donc important qu'il soit **construit avec cohérence.**

Il est important de discuter régulièrement  
de votre parcours de formation avec votre directeur.

En cas de domiciliation éloignée  
(accès difficile aux formations),  
ou d'activité salariée  
(> à mi-temps)

vous pourrez, à titre dérogatoire,  
réaliser votre parcours de formation  
sur l'ensemble de la durée de votre thèse.

Un certain nombre d'activités scientifiques  
ou votre investissement dans la recherche  
peuvent être valorisés dans votre parcours de formation.

Les activités autres que des formations ou  
participation à des manifestations scientifiques  
pourront également être prises en compte  
(dans la mesure où ces activités relèvent  
des catégories de formations retenues par l'ED TESC).

## LE PARCOURS DE FORMATION

Ce parcours comprend

**100 heures de formations réparties dans 4 axes.**

Vous devez réaliser un minimum de 10 heures dans chaque axe  
au cours des deux premières années de thèse  
et assister aux séances obligatoires.

Les 45 heures restantes seront réparties selon  
le souhait de l'étudiant, parmi les 4 axes de formation ci-dessous.

### 1 - INTERDISCIPLINARITÉ ▶ 10 h

Activités favorisant les échanges entre disciplines.

### 2 - MÉTHODOLOGIE ET OUTILS DE LA THÈSE ▶ 10 h

Acquisitions de compétences complémentaires  
aidant à la réalisation de la thèse ou des activités du chercheur.

### 3 - PROFESSIONNALISATION ▶ 10 h

Formations participant à la préparation de l'insertion professionnelle  
et à la connaissance du monde professionnel.

### 4 - EUROPE ET INTERNATIONAL ▶ 10 h

Prise en compte de la dimension internationale de la recherche.

## Séances obligatoires

Journée de rentrée : 5 h  
obligatoire la 1<sup>ère</sup> année de votre inscription en doctorant

Rencontres doctorants et jeunes chercheurs : 10 h  
obligation de participer à une session

Le parcours de formation n'a, en aucun cas,  
vocation à vous détourner  
de votre travail de recherche qui doit rester central.

Aussi des aménagements pourront être possibles  
si, du fait de votre situation personnelle ou professionnelle  
la réalisation de votre parcours est problématique.

## LES FORMATIONS DE L'ED TESC

L'offre de formation inclut :

– une offre spécifique ED TESC  
(ouvertes uniquement aux doctorants de l'ED TESC)

– des formations mutualisées UT2J  
(ouvertes aussi aux doctorants des ED ALLPH@ et/ou CLESCO)

– des formations complémentaires proposées par l'EDT  
(École des Docteurs de Toulouse)

L' **INSCRIPTION** aux formations se fait par  
voie **informatique sur ADUM**  
(connexion avec vos identifiants sur votre compte)  
avant la date limite mentionnée.

**Votre inscription est alors enregistrée,  
mais elle n'est pas pour autant retenue**  
(en particulier s'il s'agit d'une formation en nombre de places limité).

Vous recevrez un mail de notre part  
vous informant si votre inscription est retenue ou non,  
et vous demandant de confirmer votre présence.

**Ce mail vaut pour convocation,**  
lisez-le avec attention car il est possible qu'il y ait parfois  
des changements de salles ou d'horaires.

**Dès lors que l'inscription est faite,  
votre présence à ladite formation est obligatoire.**

## Exemples de formations extérieures ou d'activités relevant de...

### 1 – INTERDISCIPLINARITÉ

(Catégorie 1)

Séminaires, journées d'études, colloques, conférences, séminaires doctorants.

Activités organisées pour les jeunes chercheurs au sein de l'ED TESC et hors de l'ED.

### 2 - MÉTHODOLOGIE ET OUTILS DE LA THÈSE

(Catégorie 2)

Initiation à des logiciels ou outils nécessaires à la recherche  
(PowerPoint, Photoshop, Word, Excel, FileMaker Pro.)

Méthodes de travail

(lecture rapide, méthodes d'enquêtes, méthodes de recherche documentaire, méthodes de travail sur le terrain.)

Aide à la communication des résultats de la recherche  
(orale, écrite, affichée, numérique.)

### 3 – PROFESSIONNALISATION

(Catégorie 3)

Ateliers organisés par le SIOU.

Activités suivies au sein d'organismes d'aide à la recherche d'emploi  
(ANPE, APEC, AFIJ.)

Réalisation d'un bilan de compétences.

Activités ou formations sur la découverte ou connaissance des milieux professionnels.

Thèse réalisée dans le cadre d'une convention CIFRE ou stage en entreprise.

Activité salariée d'enseignement ou de formation.

Participation aux Doctoriales.

Participation à la vie de l'établissement.

### 4 - EUROPE ET INTERNATIONAL

(Catégorie 4)

Formations en langue scientifique.

Formations ou informations sur l'ouverture internationale et la mobilité des étudiants.

Publications ou communications orales en langues étrangères dans le cadre d'une manifestation internationale.

Participation à des projets de recherche internationaux..

Cotutelles internationales de thèses.

Séjours à l'étranger dans le cadre de votre recherche.

## VALIDATION DES FORMATIONS

### ① FORMATIONS organisées par l'ED TESC

(Formations ED TESC + Formations UT2J)

La validation se fait automatiquement sur la base de la participation.

Lors de la formation,

**le doctorant doit signer la feuille de présence**  
(seul justificatif de votre présence)

**et à l'issue de la formation,**  
dès réception du mail avec le lien pour y accéder  
**retourner le questionnaire d'évaluation renseigné.**

Les activités suivies apparaîtront systématiquement sur votre compte ADUM.

### ② FORMATIONS suivies HORS offre ED TESC ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

Les activités autres que des formations ou participation à des manifestations scientifiques pourront être prises en compte.

#### Quel volume horaire vous sera validé ?

Les **formations réalisées dans d'autres organismes** seront comptabilisées à l'**identique** (formation de 10h validée 10h) ou sur un **mode forfaitaire** dans la catégorie indiquée entre parenthèses.

- Colloques, journées d'études, séminaires, conférence :
  - 1/2 journée (1, 2, 3 ou 4) ..... 3h
  - Journée (1, 2, 3 ou 4) ..... 6h
- Soutenance de thèse (3) ..... 3h
- Communication scientifique orale, publication d'un article, présentation d'un poster (1, 2, 3 ou 4) ..... 10h
- Réalisation d'un bilan de compétences (3) ..... 10h
- Participation à la vie de l'établissement (3) ..... 15h  
(mandat de représentant dans un UFR, Conseil)
- Participation à un contrat de recherche (3) ..... 25h
- Activité salariée à temps complet ou enseignement (3) ..... 10h
- Séjour de recherche à l'étranger (4) ..... 10h
- Stage en entreprise (3) ..... 10h
- Convention CIFRE (3) ..... 10h
- Convention de cotutelle internationale (4) ..... 10h
- Doctoriales (3) ..... 10h

**Les séminaires suivis au sein de votre Unité de Recherche ne sont pas comptabilisés**

#### Quels justificatifs joindre ?

Pour chaque activité à valider, vous numériserez au format pdf un **justificatif de l'existence de l'activité ou manifestation**

(un programme pour une manifestation, copie du contrat de travail pour une activité professionnelle, etc...)

et un **justificatif de votre participation** à cette activité  
(une attestation de présence).

Un modèle est disponible sur le site de l'ED.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce type de document, votre directeur de thèse ou d'unité de recherche devra attester sur l'honneur de l'existence et de votre participation à l'activité.

#### Procédure de demande de validation

La validation se fait sur **demande** du **doctorant via son compte personnel sur ADUM**

(**Rubrique Formations** et clic sur le lien **Ajouter une formation « hors catalogue »**)

en joignant simultanément les **justificatifs en pdf**.

Le doctorant conserve les pièces justificatives en cas de demande éventuelle d'une « version papier » de la part du directeur de l'école doctorale qui examinera ses demandes et décidera des manifestations et du nombre d'heures à valider.

Le doctorant pourra éditer son

**Récapitulatif de participation aux formations** sur lequel figureront toutes les activités validées  
(**Rubrique Formations** et clic sur le lien).

**N'hésitez pas à solliciter votre directeur de thèse ou directeur d'unité de recherche qui vous conseillera sur les formations qui peuvent vous être utiles dans le cadre de votre recherche.**

**N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos suggestions pour de nouvelles formations. L'offre de formation, réajustée tous les ans, a pour but de répondre au mieux à vos besoins.**

#### ATTENTION !

**Vérifiez bien que votre adresse électronique**

(saisie sur ADUM par vos soins)

**est correcte** car c'est par ce seul biais que nous vous contacterons.